

Dispositions générales

ARTICLE 1

Organisateurs

La confédération Kendalc'h, association loi 1901 d'intérêt général, organise un concours autour du vêtement breton. Les propositions pourront relever de la catégorie :

- Costume traditionnel
- Création contemporaine d'inspiration traditionnelle

ARTICLE 2

Objectif

La confédération Kendalc'h entend par ce concours inciter ses groupes à travailler autour du vêtement breton, traditionnel ou contemporain, vecteur identitaire de notre culture. A chaque édition de ce concours, il est proposé un thème commun à la partie traditionnelle et à la partie contemporaine.

Le thème retenu pour cette première édition :

MARIEZ-VOUS!

(couple en costume de mariés)

ARTICLE 3 Candidats

Le concours est ouvert à tous les groupes de la confédération Kendalc'h dans le but de favoriser leurs recherches, la confection et la créativité. Il n'y a pas de limitation du nombre de participants au concours par groupe. La personne qui a travaillé sur la tenue (traditionnelle ou contemporaine) peut ne pas être la personne qui la porte. Dans ce cas, elle devra être présente pour expliquer sa démarche. L'âge des « mannequins » est libre, mais doit être en adéquation avec la thématique qui est appelée à changer à chaque édition de ce concours.

ARTICLE 4

Modalités de participation

La participation requiert l'envoi :

☑ du formulaire d'inscription (à télécharger sur le site www.kendalch.com ou sur simple demande à confederation@kendalch. com ou au 02.97.53.31.35)

② d'un document écrit saisi au traitement de texte et présentant les caractéristiques suivantes : 10 à 20 pages, impression recto seul, marge 2,5 cm de chaque côté, interligne 1,5cm, relié. Il est possible d'y joindre un support USB (photos, vidéos...).

Les participants sont également évalués sur une présentation en public et un échange oral avec le jury (entre 10 et 20 minutes, le temps précis de présentation sera déterminé en fonction du nombre de candidats), qui se feront en présence du public et permettront d'évaluer :

- la facture des tenues
- l'aisance et l'attitude face à un public de ceux qui les portent

ARTICLE 5

Informations légales

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement. Conformément à la loi Informatique et libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

ARTICLE 6

Autorisation et responsabilité

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté. Dans le cadre du concours, les participants autorisent la confédération Kendalc'h à utiliser librement les documents qui leur auront été adressées pour la sélection, et qui seront exclusivement utilisés à des fins culturelles. Les extraits du dossier ou les photographies-vidéographies prises le jour du défilé pourront être utilisés :

- Dans les publications ou sur le site internet de Kendalc'h
- Dans les médias dans le cadre de la promotion des résultats du concours et des concours suivants.

Par ailleurs, ces photographies pourront être utilisées après le concours (expositions itinérantes, affiches, calendriers ou informations liées au concours...). Ces utilisations ne pourront donner lieu à une rétribution ou un versement de droit d'auteur. Pour toute utilisation particulière, autre que celle mentionnée dans ce règlement, la confédération Kendalc'h s'engage à en informer les auteurs et à n'utiliser les images qu'avec leurs autorisations préalables.

ARTICLE 7

Respect du règlement

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

ARTICLE 8

Date de clôture des inscriptions

MARDI 31 MARS 2015

Les dossiers devront être transmis au plus tard pour le 1^{er} juillet 2015. Le concours aura lieu samedi 22 août 2015 dans le cadre de la Saint-Loup de Guingamp.

Dispositions spécifiques au concours COSTUME TRADITIONNEL

ARTICLE 9

Objectif

L'objectif de ce concours est d'inciter les groupes à travailler sur les modes traditionnelles. Les pièces présentées peuvent être des pièces anciennes ou des reconstitutions.

ARTICLE 10 Composition du jury

Les membres du jury seront choisis par la commission costume de la Confédération Kendalc'h. Il pourra être fait appel à des regards extérieurs (autre région de France, historien de la mode, collectionneur...)



ARTICLE 11

Critères d'évaluation

Les propositions seront évaluées sur les critères suivants :

DOSSIER: 40% de la note globale

- Originalité de la recherche (mode peu ou pas exploitée, mode hybride...)
- Histoire du costume
- Implantation géographique, limite de l'aire
- Epoque
- Nomination des pièces (potentiellement en français-breton ou en français-gallo)
- Matériaux utilisés
- Si adaptations nécessaires aux matériaux actuels (différences, caractéristiques, raison du choix)
- Iconographie complète (lithographies, photographies et éventuellement films d'archives)
- Toute information que le candidat jugera utile de développer

COSTUME: 40% de la note globale

- Cohérence des pièces (style des broderies, tissus, matériaux, coupes...)
- Cohérence de l'époque des modes présentées
- Choix des accessoires (chaussures, bijoux, sac à main, gants...)
- Choix du maquillage et des coiffures

PRÉSENTATION : 20% de la note globale

- Cohérence entre le discours et le dossier
- Tenue, aisance, « capital sympathie »

ARTICLE 12

Prix

Un cadeau pour les « mannequins » (bijoux Toulhoat) et, pour le groupe qui présente le couple vainqueur du concours :

- Invitation au Festival de la Saint-Loup
- Groupe ouvrant le défilé de Tradi'deiz
- Valorisation dans certains événements ou documents de communication de Kendalc'h

Dispositions spécifiques au concours CRÉATION CONTEMPORAINE D'INSPIRATION TRADITIONNELLE

ARTICLE 13 Objectif

La partie contemporaine a pour but de faire travailler sur une autre vision de la mode bretonne, d'adapter des modes traditionnelles à la période contemporaine et de valoriser la créativité. La confédération Kendalc'h réaffirme ainsi son objectif de positionner son action dans l'actualité de l'identité bretonne.

ARTICLE 14 Composition du jury

Les membres du jury seront choisis par la commission costume de la Confédération Kendalc'h. Il pourra être fait appel à des personnes qui travaillent dans la mode (styliste, modéliste, couturier, brodeur, historien de la mode, professeur d'école de mode, représentant de marques de prêt-à-porter de Bretagne...)

ARTICLE 15 Critères d'évaluation

Les propositions seront évaluées sur les critères suivants :

DOSSIER: 40% de la note globale

- Explication de la démarche de création
- Explication des influences du costume sur la création
- Mise en avant des analogies formelles (du costume vers la création, inspiration de la broderie de l'ancien vers le moderne, de la coupe...)
- Présentation des tenues sur figurines colorisées (technique libre)
- Détails en dessins (finitions particulières, motif de broderie, motif de perlage, motif de peinture...)
- Description et échantillonnage des matériaux choisis (éventuellement explication sur les interventions appliquées aux matériaux: teinture, stone wash, usure, amidonnage...)
- Explication de la fabrication (du croquis de mode à la réalisation finale), illustration (photographie, film...) du vêtement en cours de réalisation.

COSTUME: 40% de la note globale

- Cohérence des tenues
- Cohérence dessin réalisation
- Bien aller du vêtement
- · Choix des accessoires (chaussures, bijoux...)
- Choix de la coiffure et du maquillage.

PRÉSENTATION : 20% de la note globale

- Cohérence entre le discours et le dossier
- Tenue, aisance, « capital sympathie »

ARTICLE 16

Prix

Pour la création primée, un cadeau pour les mannequins (bijoux et montre gousset Henriot), et pour le créateur :

- Valorisation dans certains événements ou documents de communication de Kendalc'h
- Prix d'une valeur de 500€

